CONSEIL COMMUNAL

Plaque
Territoire interculturel

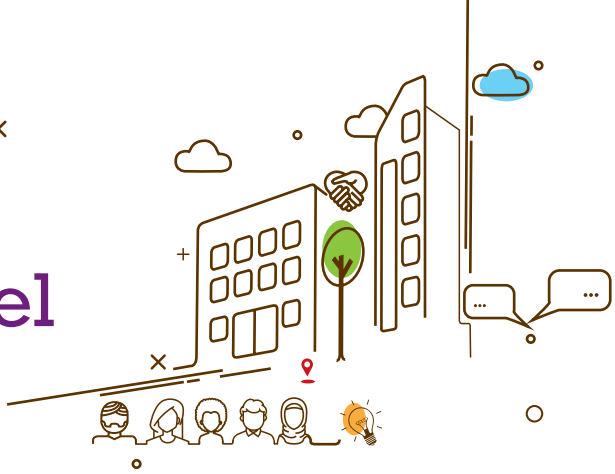

Pose de la plaque « Territoire Interculturel » et signature officielle de la Charte.

Un premier acte symbolique.

À la suite de la signature de la convention, vous recevrez une plaque officialisant votre adhésion au réseau Territoire interculturel. L'organisation du dévoilement officiel de la plaque permet de poser les premiers jalons. Outre l'acte symbolique, il s'agit d'une opportunité d'en faire connaître davantage la teneur à la presse locale, aux directions d'écoles, aux associations du territoire communal, aux opérateurs culturels, ou encore, plus largement à l'ensemble de la population.

Rendez votre engagement visible!

Concrètement, le CRIPEL propose pour l'occasion de présenter le réseau « Territoire interculturel », l'offre complète et faire état des enjeux de l'immigration aujourd'hui.
Les autorités communales, par la signature officielle de la charte, pourront ainsi affirmer leur engagement de principe au réseau et expliciter les contours des projets menés et développés sur le territoire communal.

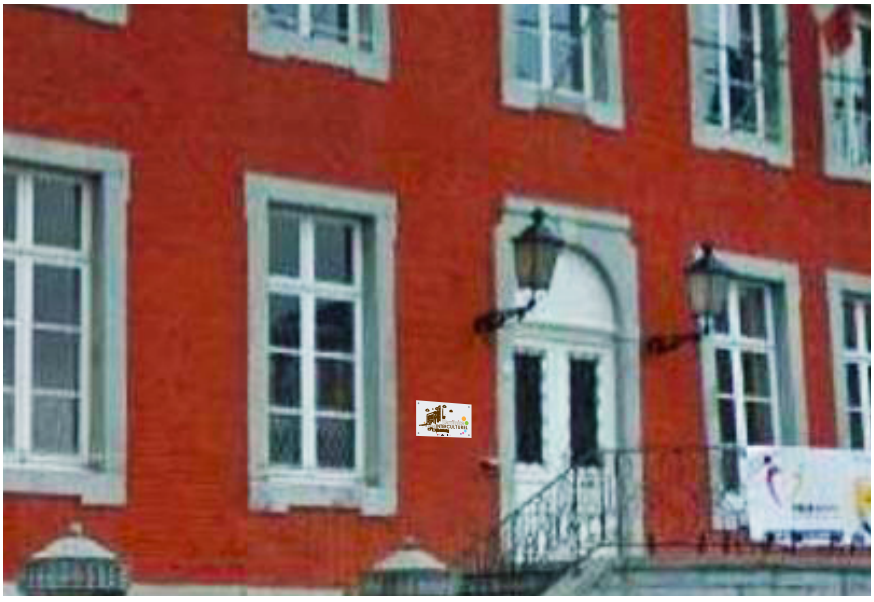

Contact pour la pose de la plaque et la signature officielle de la charte:
04/220 01 20 - Jean-Louis DELMOTTE – territoire-interculturel@cripel.be

Des «roll up» Territoire interculturel

En tant qu'entité membre du réseau, vous pouvez également demander votre roll up à disposer dans un lieu public de votre ville/commune (accueil de votre administration, salle d'attente de l'État civil, école communale, syndicat d'initiative, etc.).

Taille : 80 cm de large sur 200 cm de haut
Prix unitaire : 50€

Contact pour la réalisation de votre totem:
04/220 01 20 - Jean-Louis DELMOTTE
territoire-interculturel@cripel.be